

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## SÉANCE DU 21 MARS 2026

**Date de la convocation :**  
17 MARS 2026

**EFFECTIF LÉGAL : 15**

**EFFECTIF EN EXERCICE : 15**

**EFFECTIF VOTANT : 15**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mars à treize heures, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des opérations électorales du 15 mars 2026 se sont réunis en séance publique, à la Mairie de Cattenières, sur convocation en date du 17 mars 2026 qui leur a été adressée par le maire sortant, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et affichée le même jour.

**Etaient présents** : FORRIERES Daniel ; MARELLI Céline ; BOUTHORS Christophe ; DESORMAIS Sandrine ; DELMOTTE Clément ; BRICOUT Vanessa ; NOEL Patrick ; LAIGLE Cécile ; CAUCHY Camille ; HARY Laurence ; FIEVET Sylvain ; LAGREE Carine ; MEYER Véronique ; HERMAN Antoine ; DE-VRIEZE Hélène

**Etaient absents** : /

**Secrétaire de séance : Sandrine DÉSORMAIS**

**OBJET DE LA DELIBERATION : DÉSIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES**

**NUMERO DE LA DELIBERATION : 2026-15**

M. le Maire rappelle qu'en application des articles L. 5211-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la commune de Cattenières doit être représentée au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis (CA2C).

Compte tenu de la population de la commune, le nombre de sièges attribués à Cattenières au sein de l'organe délibérant communautaire est de 1 siège titulaire.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il exercera, de par son élection à la fonction de Maire, le mandat de conseiller communautaire titulaire représentant la commune de Cattenières à la CA2C.

Monsieur BOUTHORS Christophe, 1<sup>er</sup> adjoint sera son suppléant.

Certifié conforme,

Fait et délibéré en séance du jour, mois et an

ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

